



FESTIVAL REGIONAL THEATRE DE JEUNES

REGLEMENT

1 - L'Union Régionale Auvergne-Rhône-Alpes de la FNCTA organise le premier Festival Régional Théâtre de Jeunes qui se déroulera les 6, 7 et 8 avril 2018 au Théâtre de Maison Forte à Vourles, près de Lyon (69).

C'est le Comité Départemental du Rhône de la FNCTA qui a la charge de l'organisation de ce Festival.

2 - Ce festival s'adresse à toutes les formations de théâtre amateur jeunes de la région Auvergne-Rhône-Alpes, affiliées FNCTA.

L'âge des comédiens sur scène ne devra pas excéder 18 ans, mais des dérogations, au cas par cas, pourront être accordées par le comité de sélection.

La pièce devra présenter au moins deux personnages sur scène.

La durée des œuvres jouées doit être comprise entre 30 et 60 mn.

Le festival prendra en charge les droits d'auteur.

3 – Les troupes participantes s'engagent à :

- A remplir et retourner (par voie postale ou électronique), la fiche de renseignements et les pièces demandées.
- Fournir tous documents nécessaires à la communication (affiche, photographies,...)
- Adresser un exemplaire du plan de feux
- Suivre le planning de programmation et répétitions prévues
- Respecter les lieux
- Communiquer à son public la manifestation et l'inciter à venir au Festival

4 – L'organisateur s'engage à :

- Remettre une convention définitive à chaque troupe sélectionnée
- Faire communication et diffusion de la programmation
- Mettre un service technique à disposition
- Prendre en charge les droits d'auteurs
- Organiser l'animation des ateliers.

5 – Programme

Vendredi 6 avril 2018

- De 19 h 30 à 20 h 15 : ouverture du festival – Cocktail d'accueil – Interventions des organisateurs
- De 20 h 30 à 21 h 15 : première représentation par le groupe de jeunes de « Coulisses de Maison Forte » déjà sur place.

Samedi 7 avril 2018

- De 08 h 45 à 09 h 45 : accueil petit-déjeuner
- De 10 h 00 à 12 h 30 : 4 ateliers ouverts à tous sur les thèmes : marionnettes/théâtre d'ombre, clowns, théâtre de chœur...
- De 12 h 30 à 13 h 30 : pause déjeuner
- De 15 h 30 à 16 h 15 : deuxième représentation
- De 17 h 15 à 18 h 00 : troisième représentation
- De 18 h 30 à 19 h 30 : dîner
- De 20 h 00 à 20 h 45 : quatrième représentation
- A partir de 21 h 00 : soirée avec restitution d'ateliers

Dimanche 8 avril 2018

- De 08 h 45 à 09 h 45 : accueil petit-déjeuner
- De 10 h 00 à 12 h 30 : 4 ateliers ouverts à tous, les mêmes que le dimanche, ce qui permettra aux jeunes de pouvoir participer à deux ateliers sur le week-end.
- De 12 h 30 à 13 h 30 : pause déjeuner
- De 14 h 30 à 15 h 15 : cinquième représentation
- De 15 h 15 à 16 h 30 : restitution des ateliers sur scène pour ceux qui le souhaitent (ex. match d'impros)
- Clôture du Festival avec un goûter

NOTA :

Un filage technique pour chaque troupe pourra se faire avec un technicien professionnel soit 30 mn par groupe : de 13 h 30 à 14 h 00 – de 14 h 00 à 14 h 30 et de 14 h 30 à 15 h 00 et le dimanche de 13 h 30 à 14 h 00.

Le matin ce sont les metteurs en scène des groupes jeunes qui s'organiseront (décor, coulisses, etc...) avec le technicien et filage lumière.

6 – Dispositions générales

Les troupes sélectionnées pourront être hébergées, gratuitement, pendant toute la durée du festival, au Lycée Horticole de Vourles situé à 800 mètres à pied du lieu du Festival. La sécurité devra être assurée par la présence d'au minimum un adulte pour 12 jeunes.

Les troupes sélectionnées pourront bénéficier d'un défraiement forfaitaire de 0.30 cts/km. Le nombre de kilomètres (aller/retour) du siège social de la troupe à Coulisses de Maison Forte est déterminé par rapport au trajet le plus rapide d'après le site internet <http://www.viamichelin.com>

Les frais de restauration seront pris en charge par les organisateurs du Festival.

7 – Calendrier

- Les dossiers de candidature seront reçus à partir du 1^{er} décembre 2017
- Fin des candidatures 1^{er} février 2018
- Spectacles visibles sur site ou par l'envoi d'un DVD de bonne qualité avant le 15 février 2018

8 – Comité de sélection

Les décisions du Comité de Sélection s'établissent principalement compte tenu des critères suivants :

- L'argumentation du choix de la pièce (sujet, écriture) et de son auteur
- La qualité du travail des comédiens (interprétation, élocution, émotion)
- Le caractère ou l'originalité de la mise en scène (rythme, enchaînement)
- La recherche et le soin accordés aux costumes et décors
- L'adaptation de la lumière et du son

Les résultats de sélection seront notifiés dans les meilleurs délais aux candidats, par mail ou simple lettre.

9 – Dossier de candidature

Les troupes peuvent demander leur dossier de candidature par mail à : theavourles@gmail.com ou par téléphone auprès de Mme Monique CURAT au 04 78 56 83 37 ou par téléchargement sur le site : www.fncta-rhone-alpes.fr

En cas de force majeure, l'Union Régionale Auvergne-Rhône-Alpes, se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le Festival.